

occupants des jardins familiaux : pas de changement avant les Fêtes

La justice a récemment accédé à la demande de la Municipalité de Lausanne et prononcé une mesure d'expulsion des occupants des anciens Jardins familiaux de Vidy. Soucieuse de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement de cette décision, la Municipalité a constaté qu'il convenait de surseoir temporairement à la mesure d'expulsion qui se révélerait inopportune si elle était exécutée durant la période des Fêtes. Les occupants des anciens jardins familiaux ne seront donc pas amenés à quitter le site avant le début de l'an prochain.

Depuis quelques semaines, le site des anciens Jardins familiaux de Vidy fait l'objet d'une occupation illicite par une quarantaine de personnes qui se sont installées dans des cabanons désaffectés. Il s'agit principalement de Roms et de ressortissants sud-américains qui vivent dans cet habitat précaire. Compte tenu des dangers de cette forme d'habitation pour les personnes concernées et soucieuse de ne pas laisser s'implanter un bidonville aux portes de la ville, la Municipalité de Lausanne a saisi la justice pour obtenir l'expulsion de ces occupants. La justice civile a accédé à cette demande et a pris des mesures provisionnelles d'expulsion, valables dès le lundi 19 décembre 2011.

La Municipalité a tenu à mettre en place des mesures d'accompagnement de la décision de justice, sous forme de logement provisoire, jusqu'à la fin de l'hiver, pour les personnes devant quitter le site de Vidy. La mise en œuvre de ces mesures demande une préparation et un effort spécifique de l'administration communale. Par ailleurs, un certain nombre de modalités juridiques restent encore à régler, d'entente avec la justice.

Compte tenu de ces éléments et pour des motifs humanitaires, afin de ne pas organiser un déménagement dans un moment inopportun, la Municipalité a demandé à la justice de surseoir temporairement à la mesure d'expulsion. Les occupants du site de Vidy ne seront donc pas amenés à le quitter avant les Fêtes de fin d'année, les mesures envisagées étant reportées au début 2012. Dans l'intervalle, les services communaux, en particulier la police, assureront une surveillance destinée à éviter tout incident sur le site des anciens Jardins familiaux.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Daniel Brélaz, syndic, 021 315 22 01

Lausanne, le 19 décembre 2011